



Université de Franche-Comté

La CGT infos N°47

Novembre 2021



cgt@univ-fcomte.fr



cgt-fercsup-ufc.bee.wf/



@CGTFERCSupUFC

Plateforme SOS, un premier pas

La plateforme SOS (Signalement / Orientation / Suivi) a été lancée en grande pompe par l'université de Franche-Comté lors d'une conférence de presse. Le but : accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes, de discrimination, de harcèlement ou de toute autre forme de violence. En interne, un petit mail de quatre lignes sans beaucoup d'explications a été envoyé aux personnels. Comme souvent, il y a un grand décalage entre la communication externe et interne. Par exemple, les personnels auraient sans doute aimé connaître la composition de la cellule qui gère cette plateforme, qui n'apparaît pas non plus sur le site dédié. Cela mérite un petit éclairage. La cellule est pilotée par Isabelle Jacques, chargée de mission Accompagnement de la transformation sociale, et comprend également l'assistante sociale et la psychologue du personnel ainsi que deux personnes du SUMPPS. Le service médico-psycho-social de l'université est donc sollicité, et c'est normal, pour cette mission. Cependant, on peut s'interroger sur l'adéquation entre les moyens mis à disposition de ce service et les ambitions (légitimes) de notre présidente. Rappelons aujourd'hui qu'il n'y a toujours pas de médecin et qu'il n'y a qu'une assistance sociale et une psychologue pour tous les personnels de l'université. Côté étudiants, ce n'est guère plus brillant. Pour éviter que ces services tombent en burn-out (un comble), il faudrait peut-être envisager de les renforcer.

Revenons à la plateforme SOS, dont sa mise en place est une obligation légale, et que nous saluons (mieux vaut tard que jamais comme on dit). Le gros point positif, c'est qu'elle peut permettre de libérer la parole et d'accompagner au mieux les victimes en relation avec des associations spécialisées dans ce domaine. Ensuite, reste la question des agresseurs. Il y a le volet juridique évidemment et il y a le volet interne. Sur ce dernier, il y a une grande différence selon le statut des personnels mis en cause. Alors que pour les personnels BIATSS, on est dans une procédure classique des agents de la fonction publique, les enseignants et étudiants sont jugés par une commission disciplinaire, sous-commission du conseil académique. Dans ce cas, seule la présidente peut déclencher la procédure. Sous l'ère Bahi, de nombreux couvercles ont été refermés sur des marmites bouillonnantes. Macha Woronoff paraît plus encline à utiliser la commission disciplinaire même si on note quelques ratés. Rappelons également que les enseignants se jugent entre eux. Exemple qui en dit long, seuls des professeurs d'université jugeront un professeur d'université mis en cause. Il y a donc un certain chemin à parcourir avant d'arriver à des sanctions internes tout en espérant que le CNESER disciplinaire, qui gère les appels des décisions de la commission disciplinaire, ne vienne pas les alléger...

Autre remarque qui nous paraît importante. Dans ces cas de harcèlement, c'est presque toujours la victime qui est déplacée ou qui se sent obligée de quitter son service, voire l'université dans le cas de personnels, ou de changer d'orientation voire d'arrêter ses études dans le cas d'étudiants. Cela doit impérativement changer.

Lorsqu'on est une victime, affronter toutes ces procédures est un parcours du combattant qui rajoute souvent de l'anxiété à la situation existante plus que difficile. On vous conseille donc de vous faire accompagner. Il y a bien sûr les associations listées sur la plateforme. En interne, vous pouvez solliciter les syndicats pour vous aider dans toutes les démarches administratives.

Registre SST, Ticket SOS, où en est-on ?

Soyons clair, c'est le grand n'importe quoi mais ça devrait s'arranger. La plupart des personnels pensent qu'il y a deux manières de déposer quelque chose dans le registre Santé et Sécurité au Travail : la version papier et la version électronique via les tickets ENT. Que nenni, seul les registres papiers sont officiels et vous n'avez aucune garantie que les membres du CHSCT voient votre ticket déposé sous l'ENT. Petite anecdote lunaire, lors d'un CHSCT de l'an dernier, après le départ de l'ancien responsable Hygiène&Sécurité, aucun membre de la Présidence ne savait où atterrissaient ces tickets. Voilà où on en était. Depuis, un groupe de travail a été lancé pour clarifier tout ça. En attendant, si vous voulez être sûr que le CHSCT soit au courant de vos tickets déposés sous l'ENT, envoyez-en une copie à un syndicat (sauf l'UNSA, pas parce qu'on ne les aime pas mais parce qu'ils ne sont pas présents au CHSCT).

Quelques nouvelles du dernier CNESER

Lors du CNESER du 15 novembre dernier, la ministre a présenté son budget 2022. Résultat : une très grosse claque avec 3 voix favorables sur 74. Même la CPU s'est abstenue, c'est dire... On pourrait vous parler de chiffres (que vous pourrez trouver ici ou ici) mais chacun d'entre nous, sur le terrain, sent bien qu'il y a un sous-financement chronique de nos missions de service public. On insiste vraiment sur ça car du pognon, il y en a mais il est dépensé par à coup, sur des projets, selon les envies de notre ministère. Et cela a un impact évident sur nos activités mais également sur nos personnels. Le fait que le nombre de contractuels augmente vient aussi de là : les financements ne sont pas pérennes. En conséquence, il y a une désorganisation constante de nos services, ce qui rajoute de la fatigue, du stress et donc des arrêts maladie. Et c'est là qu'on veut aussi alerter notre présidence sur leurs priorités lors des campagnes d'emploi car on a parfois l'impression qu'ils tapent à côté.

Puisqu'on parle campagne d'emplois, lors du dernier CT a eu lieu le deuxième tour de celle de 2022. Côté enseignants, sept postes sont conditionnés par les financements du ministère. Quatre concernent la filière STAPS et un dialogue est actuellement engagé avec le rectorat. Trois concernent le nouveau BUT de Dôle dont on vous parlait dans notre lettre infos de Novembre (voir ici). Lors du CNESER, son accréditation était à l'ordre du jour et elle a été retoquée justement au vu de l'incertitude autour des moyens humains. Interrogée à ce sujet par les syndicats, la ministre a répondu que c'est aux universités de se débrouiller, LRU oblige. C'est donc mal engagé. Pas de sous, pas de poste. Pas de poste, pas de BUT. Concernant les BIATSS ont été présentés trois postes d'appui à la recherche qui sont maintenant traités à part des autres BIATSS. Sur deux des trois postes, le personnel est affecté à plusieurs structures. Trois dans un cas et quatre dans l'autre. A trop vouloir lui mettre de casquettes, il risque de surchauffer. Pas sûr que ce soit des conditions idéales...

HCERES : Vague C, la jouissance bureaucratique

"Contraindre ainsi toute une communauté à s'interrompre dans son travail de recherche pour lui demander de remplir des documents aussi stupides qu'inutiles entraîne, au niveau du budget de l'État, une perte sèche évaluée à environ un millier de postes de chercheurs et d'EC"

Extrait d'un billet à retrouver ici :

<https://academia.hypotheses.org/32935>

Ça tombe bien, on est concerné par cette vague. Deux choix : s'y plier ou boycotter. On vous encourage à en discuter collectivement et à nous tenir au courant.